

**Conseil d'administration
Séance du 8 décembre 2025**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 101/2025	QUESTIONS FINANCIERES Frais de mission
-------------------------------------	---

Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.
Modifié par le Décret n° 2019-139 du 26 février 2019 , le Décret n° 2019-1044 du 11 octobre 2019, le Décret n° 2024-746 du 6 juillet 2024

Décret n° 90-437 du 28 mai 1990 (en partie abrogé), fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge du budget de l'Etat, des Etablissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés.

Arrêté du 26 février 2019 pris en application de l'article 11-1 du décret N° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de missions prévues à l'article 3 du décret du 3 juillet 2006.
Modifié par l'Arrêté du 26 février 2019 , l' Arrêté du 11 octobre 2019

Arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006.
Modifié par Arrêté du 26 février 2019, l' Arrêté du 14 mars 2022, l' Arrêté du 20 septembre 2023

Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de stage prévues à l'article 3 du décret N° 2006-781 du 3 juillet 2006
Modifié par l' Arrêté du 26 février 2019

Instruction n° 07-021-B1-O-M9 du 6 mars 2007 relative aux avances sur frais de déplacements temporaires

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) approuve la mise à jour de la note relative aux frais de déplacement.

Document annexé.



A Saint Etienne le 9 décembre 2025
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université Jean Monnet,
Florent PIGEON

POUR : 27	CONTRE : 0	ABST : 0
-----------	------------	----------